

## LE PROGRAMME DE FORMATION DES REFERENTS ENERGIE DANS L'INDUSTRIE COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 novembre 2018 –l'OPCA des Industries de la Métallurgie (OPCAIM) a signé un partenariat avec l'ATEE pour promouvoir et diffuser la formation des référents énergie dans l'industrie en inscrivant la Formation PROREFEI dans son offre d'actions collectives. Des partenariats avec d'autres OPCA sont en cours de formalisation.

### En quoi consiste ce partenariat ?

Ce partenariat permet de référencer la formation PROREFEI dans le catalogue d'actions collectives OPCAIM. Ainsi, l'ensemble de ses adhérents peut bénéficier de la prise en charge des coûts pédagogiques pour la formation PROREFEI « Référent Energie dans l'Industrie ».

### Qu'est-ce que le Programme PROREFEI ?

Dédié au référent énergie, c'est-à-dire la personne en charge de l'efficacité énergétique dans l'entreprise, le Programme propose **un parcours de formation multimodal** comprenant :

- Un parcours obligatoire :
  - o ½ journée de formation à distance pour les bases (MOOC)
  - o un stage collectif en présentiel (2 jours) pour approfondir les connaissances
  - o un accompagnement individuel personnalisé en situation de travail (mise en œuvre concrète d'actions d'économie d'énergie)
  - o un tutorat tout au long du parcours
- Un parcours optionnel via des modules complémentaires.

### Jusque 100% des coûts pédagogiques pris en charge

Le Programme prend en charge les coûts pédagogiques à hauteur de :

- 100% dans la limite de 3700 €HT par stagiaire pour les entreprises de moins de 300 salariés ;
- 50% dans la limite de 1850 €HT par stagiaire pour les entreprises d'au moins de 300 salariés.

Selon les conditions suivantes :

- Dans la limite de 3 parcours par entreprise n° SIREN, et dont le code NAF fait partie de la liste éligible au Programme.
- Le stagiaire réalise la totalité du parcours obligatoire.
- L'entreprise doit avoir réalisé un audit ou une certification ISO 50001 ou un pré diagnostic conformément aux dispositions du Programme et selon les dispositions réglementaires.

### Qui est concerné par ce partenariat ?

- Les salariés **des entreprises adhérentes à OPCAIM**, en charge de l'efficacité énergétique ou qui souhaitent le devenir. Sont notamment concernés les responsables de production, de

Porteur du Programme :



Programme financé par :



maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

## Comment s'inscrire ?

Sur la plateforme [www.prorefei.org](http://www.prorefei.org) / Contact : [prorefei@atee.fr](mailto:prorefei@atee.fr)

**A propos de PROREFEI :** Le Programme PROREFEI vise à former 3 000 référents énergies dans l'industrie d'ici fin 2020, via notamment un accompagnement individuel personnalisé. La gouvernance du Programme est assurée par un Comité de Pilotage, composé de représentants du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Direction générale de l'énergie et du climat), de l'ATEE (Porteur), de l'ADEME, d'EDF (financeur), de Total Marketing France (financeur). Les coûts pédagogiques seront financés par le Dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres, dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN). [www.prorefei.org](http://www.prorefei.org)


**A propos de l'ATEE :** L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SME, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

[www.atee.fr](http://www.atee.fr)  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)

## A propos d'OPCAIM :

Organisme paritaire collecteur agréé de la branche de la métallurgie, l'OPCAIM est chargé depuis 1994 d'encourager et de faciliter le développement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises de la Branche. L'OPCAIM a adopté une organisation qui privilégie le lien de proximité avec les entreprises de la métallurgie à travers son réseau de 25 délégations : les ADEFIM (Association de développement des formations des industries de la métallurgie). Ainsi, plus de 400 collaborateurs, dont 220 conseillers de proximité. La métallurgie est composée de filières industrielles diverses aux caractéristiques et problématiques emploi-formation variées : automobile, aéronautique, naval, spatial, ferroviaire, construction mécanique, métallurgie et transformation des métaux, industries des composants et des équipements électriques et électroniques, fabrication d'équipements ménagers, etc. Au niveau national, le champ d'intervention de l'OPCAIM concerne 38 170 entreprises, dont 90 % emploient moins de 50 salariés, soit 1 676 187 salariés.

**A propos de l'ADEME :** L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

## Contacts presse :

- ATEE : 01 46 56 31 43 / [prorefei@atee.fr](mailto:prorefei@atee.fr)
- ADEME : 01 58 47 81 28 / [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)

Porteur du Programme :



Programme financé par :

